

NOTE

Objet : FAQ de l'opération de chèques cadeaux

Dossier suivi par : Rémy POKORNY / 03.81.97.89.90 / 06 37 03 32 52 / remy.pokorny@cc2vv.fr

Foire Aux Questions relatives à l'opération de chèques cadeaux

Combien de temps les chèques cadeaux sont-ils valables ?

Au minimum 6 mois pour les chèques cadeaux acquis auprès des commerçants.

3 mois à compter de la date d'achat pour le chèque cadeau offert par la CC2VV.

La date de validité est notée sur le chèque cadeau lui-même ainsi que sur le mail que vous avez reçu. Vous aurez un rappel automatique par courriel 30 jours, puis 7 jours avant la fin de validité de votre chèque cadeau.

Jusqu'à quand l'opération de la CC2VV se déroulera-t-elle ?

Au minimum jusqu'à fin mars 2021 pour bénéficier de la bonification sur la vente des chèques cadeaux.

Les chèques cadeaux obtenus fin mars seront donc valables jusqu'à fin juin.

Quelles sont les informations à fournir pour acheter un chèque cadeau ?

Après avoir choisi votre commerce dans la liste, vous entrez votre nom, votre prénom, votre adresse mail, si vous l'offrez, le nom du destinataire (sinon, vous rentrez à nouveau le vôtre), l'émetteur du chèque cadeau (vous-même) et le montant (vous pouvez indiquer n'importe quel montant entier entre 1 € et 250 €). Vous passez ensuite à l'étape suivante, acceptez les conditions de vente et pouvez payer directement en ligne avec votre carte bancaire.

En combien de temps je reçois les chèques cadeaux commandés ?

Les chèques cadeaux arrivent dans la boîte mail en quelques minutes.

Le chèque cadeau offert par la CC2VV peut arriver jusqu'à 2 jours après la commande (il arrive en général au bout de quelques heures).

Comme indiqué dans le courriel reçu, n'oubliez pas de valider vos chèques cadeaux (en cliquant sur le lien « activer » dans le pdf reçu et en entrant un code à 4 chiffres de votre choix) avant d'aller chez votre commerçant.

Peut-on imprimer les chèques cadeaux ?

Oui.

Mais cela n'est pas obligatoire, vous pouvez le conserver dans votre boîte mail et l'enregistrer sur votre téléphone.

Comment faire si je ne suis pas à l'aise avec l'informatique ?

Si vous ne disposez pas d'une adresse mail ou si vous n'êtes pas à l'aise pour acheter les chèques cadeaux en ligne, vous pouvez prendre rdv avec les conseillères de la MSAP qui vous accompagneront (maison de services au public : <http://www.cc2vv.fr/maison-de-services-au-public.html>) :

- À Rougemont : Hôtel d'entreprise – ZA du Pré Rond (Cuse-et-Adrisans) : 06 23 78 59 36 ou 03 81 86 02 63
- À L'Isle-sur-le-Doubs : Maison des Associations – 16 Rue de la Velle : 06 88 97 09 04 ou 03 81 86 02 63
- À Pays-de-Clerval : Mairie de Pays de Clerval : 06 24 77 22 96 ou 03 81 86 02 63



Comment utiliser mon chèque cadeau chez un commerçant ?

Après avoir reçu le chèque cadeau dans votre boîte mail et l'avoir activé vous pouvez vous rendre chez le commerçant pour lequel vous l'avez acheté (ou chez n'importe quel commerçant éligible pour celui offert par la CC2VV). Présentez votre chèque cadeau au commerçant (imprimé ou non), il scannera alors le QR Code avec son smartphone, entrera ses informations de connexion et vous demandera le code à 4 chiffres (celui que vous avez utilisé pour activer le chèque cadeau) afin de valider la transaction.

Comment faire si j'ai perdu ou oublié mon code d'activation ?

Si vous avez perdu ou oublié votre code, vous pouvez recommencer l'activation depuis votre boîte mail et vous aurez accès à « modifier mes informations ».

Les chèques cadeaux sont-ils utilisables en plusieurs fois ?

Oui.
Vous pouvez d'ailleurs suivre le solde sur le site à l'aide du code que vous avez entré lors de la validation de ceux-ci.

Peut-on utiliser les chèques cadeaux chez plusieurs commerçants ?

Non, s'il s'agit d'un chèque cadeau acheté auprès d'un commerçant spécifique.
Oui, s'il s'agit d'un « chèque city », utilisable chez les commerçants de la ville.
Oui, pour le chèque cadeau offert par la CC2VV, utilisables chez les commerçants éligibles inscrits sur la plateforme (vous retrouverez également cette liste, régulièrement actualisée, sur le site de la CC2VV : <http://www.cc2vv.fr/operation-cheque-cadeau.html>).

Le site dispose-t-il d'un support en ligne ?

Oui, il est accessible à cette adresse (vous y trouverez des informations sur la façon d'acheter et d'utiliser vos chèques cadeaux) : <https://aide.beegift.fr/>.
En cas de problème, vous pouvez envoyer un mail à aide@beegift.fr.

